



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

[Page d'accueil](#) » [Rapports](#) » [Attente d'un avis juridique sur le mandat du DPB](#)

Attente d'un avis juridique sur le mandat du DPB

24 octobre 2012

Publié dans la rubrique: [Autres analyses](#)

L'ampleur du mandat que la Loi confère au directeur parlementaire du budget (DPB) a récemment fait l'objet de questions. Quand le DPB a demandé un avis juridique sur ses pouvoirs en matière de demandes d'information, il ne s'attendait pas à ce que son mandat aussi soit contesté. En effet, peu de temps après sa nomination, le DPB avait reçu un avis juridique sur la portée de son mandat, et il agissait depuis en conséquence. Cependant, les récents événements l'ont incité à demander maintenant un avis juridique détaillé. Le DPB a donc décidé de surseoir à toute action jusqu'à ce qu'il ait reçu l'avis juridique demandé, qui sera publié dès que possible. Entre-temps, il demeure disposé à communiquer avec les représentants du Bureau du Conseil privé concernant la présentation des renseignements demandés à l'intention du Parlement.

À PROPOS

À propos

Demander une analyse

Carrières

PUBLICATIONS

Rapports

Notes sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Coût des promesses électorales

CONTENU

Outils de recherche

Transparence

Communiqués de presse

CONTACTEZ-NOUS

Courriel: dpb-pbo@parl.gc.ca
Téléphone: 613-992-8026

99 rue Bank, Bureau 900
Ottawa, Ontario K1A 0A9



© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022 • Optimisé par QuickSilk • [Connexion](#)